

BREVE du CSE du 14 JANVIER 2021



Liste des personnes ayant eu l'obtention des points de compétences :

- Parution prochainement sur Philéas
- Malheureusement les quelque cas qui étaient en suspens selon le budget n'en bénéficieront pas.



Information des Elus CSE :

- La Direction informe les élus CSE qu'elle va recueillir les coordonnées personnelles des intérimaires et stagiaires dans le cadre de la crise sanitaire et dans le cadre de la continuité de service.
- L'organisme sera fermé pour le **Pont de l'Ascension** et le **11 Novembre 2021** - Compensation par un jour de direction pour ces deux journées.



Réclamations Individuelles & Collectives :

↳ Présence Vigiles :

Poursuite de leur présence jusqu'à Février 2021 par décision locale. Au-delà espérons une garantie de financement de la CNAM qui pérenniserait le dispositif. 😊

↳ Brigade COVID 19 :

Au 1^{er} janvier : 39 brigadiers (38 au 25/12/2020).
Pas de notion de volontariat et de désignés d'après la Direction.

↳ Télétravail :

Protocole télétravail agrément au 15/12/2020 (toutes les infos sur Philéas)
397 Télétravailleurs à ce jour.
99 télétravailleurs équipés pour le télétravail (second écran également si besoin).

Recensement en cours du télétravail pérenne.

Si accord de principe du télétravail pérenne, déclenchement du diagnostic électrique.

Les avenants au contrat de travail pérenne ne sont pas encore élaborés. Si non-conformité, retour sur site, également si personne à risque avec un diagnostic non conforme.

Le rapport de non-conformité sera joint dorénavant au courrier qui sera adressé à l'agent.

Coût de la seconde visite de conformité 126€, remboursement possible si constatation de la mise en conformité suite à une contre visite organisée avec l'agent.

Télétravail « Flexoffice » toujours en cours jusqu'au 1^{er} mai 2021.

↳ Accueil :

Pas de possibilité d'augmenter les temps de rendez-vous prévus pour la désinfection et l'aération en amont du local qui génère du temps. Paramètres nationaux.



Le 1^{er} CSE de l'année se clôture par une remise en cause une nouvelle fois de la Direction...

Attendant qu'un certain nombre d'élus aient quittés l'instance pour motifs personnels,

Mme CABOT partant d'un raisonnement personnel, s'interroge sur le fait de dénoncer L'ACCORD SUR L'HORAIRE VARIABLE, mesure de rétorsion face à notre préavis de grève qui dure depuis 2019.

Les élus CGT considèrent ceci comme un chantage et aperçoit à travers celui-ci une manigance de la Direction pour diviser le personnel sur un principe fondamental :

le droit de grève.



Nous alertons donc le personnel à ne pas penser qu'il doit faire un choix mais à se questionner pourquoi on souhaite lui imposer un choix à faire ?